

## Lettre de saisine d'ARCHE Agglo à l'attention du Conseil de Développement

Date de demande de la saisine : 15/02/2024

<b>SUJET / OBJET</b>	<b>Avis sur le projet de requalification urbaine et environnementale de la friche ITDT</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>La réflexion sur le devenir du site ITDT, sa requalification et son aménagement, repose sur un partenariat fort entre la commune de Tournon-sur-Rhône et la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo.</p> <p>La ville de Tournon-sur-Rhône et ARCHE Agglo se sont appliquées à mobiliser de nombreux partenaires institutionnels pour sécuriser le projet. C'est ainsi que le projet bénéficie du soutien de l'Etat, de la Région et du Département à travers le Contrat de Plan Etat Région, et qu'il a fait l'objet de la signature d'un Projet Partenarial d'Aménagement avec l'Etat le 12 juillet 2023.</p> <p>Les travaux de démolition et de désamiantage de l'ancienne usine ont eu lieu entre 2018 et 2019. Les travaux de dépollution de l'emprise de l'ancienne usine ont démarré en 2021 pour se terminer en décembre 2022.</p> <p>Le 12 mai 2023, la ville de Tournon-sur-Rhône a acquis le foncier auprès de l'EPORA.</p> <p>La fin des travaux de démolition et de dépollution sur l'emprise de l'ancienne usine a permis d'engager de nombreuses études nécessaires à la mise en œuvre du projet. Il s'agit d'études environnementales, techniques et de conception.</p> <p>S'agissant de la procédure d'aménagement, le choix de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est le plus adapté.</p> <p>Cette ZAC sera portée par la ville de Tournon-sur-Rhône.</p> <p>En 2024, la ville engage d'une part le travail de définition précise du projet urbain, d'autre part la concertation sur le projet, l'objectif étant d'aboutir à la création de la ZAC en fin d'année 2024.</p>
<b>OBJECTIF</b>	Emettre un avis sur le projet qui fera l'objet d'une démarche de concertation qui débutera le 27 février prochain
<b>ATTENTES</b>	1) Avis sur les objectifs poursuivis par le projet et les orientations urbaines et environnementales retenues.

<b>METHODOLOGIE</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisation d'une présentation par Alexis Gante, chef de projet ITDT</li> <li>2. Invitation à l'ensemble des temps de concertation proposés (réunion de démarrage, ateliers, réunion de restitution). Ces temps seront animés par le cabinet WZA.</li> </ol>
<b>MODE DE GOUVERNANCE</b>	<p>Le partenariat entre la ville de Tournon-sur-Rhône et ARCHE Agglo a été formalisé au fil des ans par des conventions d'ententes intercommunales telles que prévues au titre des articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>Celle en vigueur est datée du 28 juin 2023, et a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal du 06 avril 2023.</p> <p>Une conférence de l'Entente réunit les deux collectivités.</p> <p>Par ailleurs un comité de pilotage, associant l'ensemble des partenaires, se réunit 3 à 4 fois par an.</p> <p>Pour la conduite au plus près du projet, un comité de pilotage restreint, réunissant 9 élus des deux collectivités, est réuni tous les mois.</p>
<b>SUIVI PAR ARCHE Agglo</b>	<p>Suivi technique : Agnès ROBERT (animation CODEV) et Alexis GANTE (chef de projet)</p> <p>Suivi politique : M.Sausset (Tournon sur Rhône) et M.Angeli (Agglo)</p>
<b>CALENDRIER CONTRAINTES DE TEMPS</b>	<p>Réunion présentation du projet : 26/02 locaux Agglo à Mauves</p> <p>De Février à Mai 2024 : étapes de concertation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de démarrage de la concertation : 27/02 à 18h00 Maison pour Tous, Tournon sur Rhône</li> </ul> <p>Été 2024 : Avis du CODEV</p>
<b>DOCUMENTS / APPORTS FOURNIS PAR ARCHE Agglo et la Ville de Tournon-sur-Rhône</b>	<p>Au démarrage de la consultation : note de présentation du projet, invariants du projet urbain, diagnostic environnemental du site.</p> <p>A l'avancement du projet : études communiquées au public dans le cadre de la concertation</p>